

Vu l'avenant n° 1 à la police d'assurance des dommages aux biens proposé par l'assureur SMACL ASSURANCES, résultant du fait que le montant des œuvres exposées au Salon des Arts 2024, soit 260 550 €, excède le montant de la garantie prévue au contrat d'assurance des

Vu l'avenant n° 3 rectificatif ramenant la valeur globale des œuvres exposées à 226 450 € et comportant le supplément de prime rectifié par rapport à celui initialement prévu,

Considérant que l'assureur de la commune a accordé sa garantie pour le supplément de valeur de l'exposition susmentionnée moyennant une prime complémentaire de 758,20 € HT, soit 822,18 € TTC (962,89 € HT, soit 1 044,15 € TTC initialement prévu).

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré,

DELIBERE

Article 1^{er} : Décide à l'unanimité de conclure un avenant n° 1 et un avenant n° 3 rectificatif à la police d'assurance des dommages aux biens (lot n° 1 B) souscrite dans le cadre du groupement de commandes piloté par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France auprès de l'assureur SMACL ASSURANCES, afin de prendre en considération le fait que la valeur globale des œuvres exposées au Salon des Arts 2024, soit 226 450 € (au lieu de 260 550 €), excède le montant de la garantie prévue dans le cadre de ladite police d'assurance pour les expositions temporaires (limitée à 100 000 €), l'assureur de la commune ayant accordé sa garantie pour le supplément de valeur de l'exposition susmentionnée moyennant une prime complémentaire de 758,20 € HT, soit 822,18 € TTC.

Article 2 : Autorise le Maire à signer ces avenants à la police susmentionnée.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : 26 DEC. 2024
et par publication en ligne le :
26 DEC. 2024
Saint-Cyr-l'École,
le : 26 DEC. 2024

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Sonia BRAU

Sonia BRAU

Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Vladimir BOIRE
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par :
Vladimir BOIRE



Le 24 décembre 2024

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20241218-2024-12-17-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2024